



SNUipp-FSU



L'APC : où en est-on?

Entre convocations départementales et négociations au Ministère, où en sommes-nous ?

Forts des 35 000 engagements de collègues à stopper les APC pour se réapproprier leur temps de travail, le SNUipp-FSU lançait le 30 septembre dernier la consigne nationale d'arrêt des APC. Dans le même temps, il s'adressait au Ministère en lui demandant l'ouverture de discussions. **Plus d'un mois après le début officiel de cette action collective, où en sommes-nous ?**

EN MAINE-ET-LOIRE

Mi-septembre, toutes les écoles recevaient un courrier du DASEN consacré exclusivement aux APC et à la nécessité de les mettre en œuvre au regard des « obligations de service de tout enseignant » et de « l'efficacité pédagogique des activités ». Un tel courrier, alors qu'au même moment les engagements des collègues à arrêter les APC se multipliaient, avait vocation à contrecarrer la campagne nationale du SNUipp-FSU qui s'annonçait. Dans les circonscriptions, les IENs ont enjoint les directeur-rices à faire rapidement remonter le tableau d'organisation générale des APC (tableau qui, rappelons-le, n'a pas d'existence officielle et n'est donc pas un document réglementaire). Selon les écoles, les démarches ont été différentes : tableaux remplis ou non, collectivement ou non, respectant le cadre réglementaire ou non, faisant apparaître du temps de travail invisible ou non... Les projets d'organisation non validés (ou partiellement) par les IENs ont fait l'objet de relances plus ou moins pressantes (mails, appels téléphoniques, IENs s'invitant au conseil des maîtres...). Des écoles qui jusqu'alors avaient obtenu de pouvoir organiser tout ou partie du temps d'APC sur les 10 minutes d'accueil, se sont vues refuser ce même dispositif cette année, sans explication de leur IEN. Il semble évident que les consignes données par le DASEN à ses

équipes d'encadrement vont dans le sens d'une plus grande rigidité, l'administration craignant de voir les équipes prendre la main sur leurs obligations de service.

Sitôt la consigne nationale lancée, plusieurs équipes d'écoles ont fait connaître par écrit à leur IEN leur position d'arrêt des APC, en explicitant comment sont utilisées les 36 heures dédiées à ce dispositif. Dans certaines circonscriptions (Cholet et Sèvres ; Montreault - Sud Loire Bocage ; Durtal - Les trois rivières), les réactions ne se sont pas faites attendre. Les IENs concernés ont fait parvenir les courriers à la Direction Académique, où le DASEN a décidé de convoquer individuellement chaque collègue signataire pour un entretien de « recadrage ».

Malgré la demande des collègues convoqués et notre appui, le DASEN a refusé que ceux-ci soient reçus collectivement et a maintenu les convocations individuelles. Rien ne justifiait cette position sinon la volonté de diviser pour mieux intimider et contraindre. Face à ces pressions, nous avons appelé l'ensemble de la profession à deux rassemblements de soutien pour construire un mouvement collectif de protestation. Le Maine et Loire est en effet un des rares départements où le DASEN fait ainsi preuve d'autorité. Tous les collègues qui en ont fait la demande ont été accompagnés et soutenus par un représentant du personnel. Nos collègues se sont vus reprocher

le suivi de la consigne syndicale et leur engagement dans une action visant à la réappropriation de leur temps de travail en arrêtant les APC afin de compenser une partie du travail invisible. Tous les entretiens, menés par l'IENA accompagnée de l'IEN concerné-e, se sont enchaînés de la même façon : « recadrage » avec allusion directe au retrait sur salaire qui pourrait se profiler à l'issue de l'année scolaire (nous rappelons que dans le cadre de ces 36 heures annualisées, aucune sanction ne pourra être prise avant la fin de l'année scolaire, et qu'il restera à la charge de l'administration de prouver le service non-fait), interrogation sur les freins à la mise en œuvre des APC, et explication pédagogique de ce que doivent être les APC avec visite prochaine de l'IEN dans l'école pour leur mise en œuvre...

ce qu'ont dit les collègues

- Les appréciations négatives du dispositif APC ont été explicitées par les collègues : inefficacité, allongement de la journée des élèves contraire à l'esprit de la réforme, impossibilité au vu des horaires des TAP... Elles ont été niées par l'IENA qui n'a cessé d'expliquer que l'IEN était là pour aider les équipes à mettre en place les APC malgré tout.

(suite p. 2)



SNUipp-FSU

CE QU'ONT DIT LES COLLÈGUES

- Tous les enseignants ont fait part de la charge de travail importante, de l'intensification des tâches, du cadre des 108 heures qui explose... Sur ces questions qui sont au cœur de notre revendication sur le temps de travail, aucune réponse n'a été apportée par l'administration.
- Le temps de travail « invisible » a été listé par nos collègues : les rencontres au-delà des 48 heures avec l'ensemble des partenaires de l'école, les constructions de projets, les sorties pédagogiques sur des journées entières, les auto-formations sur les équipements spécifiques des élèves handicapés scolarisés, les suivis particuliers des élèves en difficulté, la prise en charge de la classe sur les 10 minutes d'accueil selon des projets particuliers (apaisement du climat scolaire, contenu méthodologique...)... Seule réponse de l'IENA : le temps d'APC doit être réalisé en relation directe avec les élèves, et le temps « détourné » en réunions ne peut s'y substituer. Sur la question précise de la prise en compte des 10 minutes d'accueil, nous sommes toujours en attente de la décision du DASEN que nous avons interrogé en audience le 21 novembre : pourquoi ce temps, en relation directe avec les élèves, ne peut-il pas être comptabilisé ? Pourquoi ce qui était possible précédemment dans certaines circonscriptions ne le serait plus ?



AU MINISTÈRE

A lors que dans le Maine et Loire, le ton s'est durci entre enseignants et administration, une période de dialogue social s'ouvre avec le Ministère.

Le 6 octobre, le Secrétariat Général du SNUipp-FSU a rencontré la Ministre et exposé notre campagne pour **obtenir la redéfinition de notre temps de travail et l'ouverture de discussions**. Bien que se disant en désaccord avec le moyen d'action choisi, la Ministre a reconnu le bien-fondé de notre demande et a laissé entrevoir la possibilité d'engager des discussions sur la question du temps de travail des Professeurs des Ecoles.

Des outils nationaux à destination de la profession ont été mis en place par le SNUipp-FSU pour renforcer notre action et construire un rapport de force le plus collectif possible. L'engagement des collègues et le positionnement fort du SNUipp-FSU ont payé puisque le syndicat a été reçu au Ministère le 30 novembre sur la question exclusive des APC.

Cette ouverture de discussion légitime pleinement notre action. Le Ministère admet que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte des collègues et dit vouloir avancer sur ce dossier.

Les premiers éléments de discussion visent à élargir le cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. C'est

un premier pas qui va dans le sens de notre demande et de celle des collègues qui veulent que leurs engagements dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit reconnu et soit « imputé » au temps d'APC.

Cette première réunion va se poursuivre avec un **calendrier de rencontres à établir jusqu'en mars**. Le SNUipp-FSU a insisté pour que, durant cette période de dialogue, le ministère ne donne aucune directive aux DASEN pour effectuer des prélèvements de salaire ou exercer des pressions sur les collègues engagés dans notre action. La situation des convocations dans le Maine et Loire a d'ailleurs été pointée. En réponse, le ministère en est d'accord dès lors que l'action n'a pas un caractère « ostensible ». **Le SNUipp-FSU maintient donc sa consigne syndicale** : les enseignants n'ont pas à se manifester auprès de leur IEN pour signaler l'arrêt des APC et l'utilisation des 36 heures. Contact pris auprès du DASEN de Maine et Loire, celui-ci nous a confirmé que **les convocations cesseraient à compter du 7 décembre**.

Le Ministère semble vouloir ouvrir les réunions à venir aux autres organisations syndicales. Des discours divergents risquent donc d'être entendus... Reste que **c'est le SNUipp-FSU, grâce à l'action d'arrêt des APC engagée sur le terrain, qui a contraint le Ministère à engager un cycle de discussions** qui doit permettre d'enfoncer un coin dans le dispositif des APC et une première reconnaissance du travail invisible.



GAGNONS LA FIN DES APC



SNUipp-FSU

PUBLICATION SPÉCIAL "APC" DU SNUipp-FSU 49

Afin de continuer de peser sur les discussions, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions alimenter le décompte des enseignants engagés dans l'action, et nourrir nos revendications.

Engagements en nombre, dialogue social amorcé : plusieurs étapes ont été franchies, il nous faut maintenant **GAGNER** ! C'est le rapport de force désormais engagé qui nous permettra d'avancer. Chacun-e peut à tout moment, et notamment à la rentrée de janvier, rallier la consigne syndicale du SNUipp-FSU et renforcer l'action.

**CULPABILISATION
comme ARGUMENT !**

Les APC seraient du temps « dû » aux élèves... Voilà le leitmotiv répété jusqu'à plus soif par l'IENA aux collègues convoqués. Une façon de culpabiliser encore les enseignants engagés dans la réappropriation du temps de travail. Nous savions déjà que, pour certains candidats à l'élection présidentielle, les fonctionnaires sont des fainéants en puissance, voilà maintenant que les enseignants qui revendiquent sont des « malfaiteurs », des voleurs de « temps dû aux élèves » ! A toutes fins utiles, nous avons rappelé à l'IENA que des milliers d'heures d'enseignement n'ont pas été remplacés ! Ce sont pourtant des heures dues aux élèves.

Nous avons également rappelé qu'en 2008, le ministre décidait la suppression du samedi matin avec son corollaire, l'abandon de 2 heures hebdomadaires à tous les élèves. En comptabilisant ces suppressions d'heures sur l'ensemble de la scolarité pré-élémentaire et élémentaire, chaque élève a perdu l'équivalent d'une année scolaire !

Alors qui est redevable ? Les enseignants qui ont décidé de ne pas faire les APC mais qui explosent toujours leur compteur d'heures ?



**CALENDRIER
DÉPARTEMENTAL**

3 octobre : courrier du SNUipp-FSU 49 au DASEN l'informant de la consigne nationale

3 novembre : CAPD promotions : déclaration liminaire du SNUipp-FSU 49

21 novembre : le SNUipp-FSU 49 obtient une audience auprès du DASEN

24 et 30 novembre : convocation de collègues : appel à rassemblement et accompagnement syndical

4 décembre : courrier du SNUipp-FSU 49 au DASEN lui demandant l'arrêt des convocations

6 décembre : convocation de collègues : accompagnement syndical



**CALENDRIER
NATIONAL**

29 septembre : courrier du SNUipp-FSU à la Ministre l'informant de la consigne nationale

6 octobre : rencontre avec la Ministre qui reconnaît le bien-fondé de notre demande

10 octobre : courrier de réponse de la Ministre

17 octobre : second courrier du SNUipp-FSU à la Ministre qui redemande l'ouverture de discussions

30 novembre : SNUipp-FSU reçu au Ministère : ouverture des discussions

Jusqu'en mars 2017 : calendrier de rencontres avec le Ministère qui reste à établir